

nouvelles

CSN



**SPÉCIAL**

# VENTILATION

**Au sommaire:**

Le syndrome  
des tours à bureaux:  
un phénomène inquiétant  
qui ne cesse de croître  
Pages 2 et 3

De partout,  
des témoignages  
saïssants

Pages 4 et 5



SANTÉ  
SÉCURITÉ  
AU  
TRAVAIL

# TRAVAILLER DANS UN SOUS-MARIN...



Claude Mainville

Des architectes ont, un jour, imaginé de faire économiser les propriétaires d'entreprises en leur construisant des espèces de sous-marins pour y enfermer leurs employé-e-s et contrôler de façon absolue l'air qu'ils respirent. Mais voilà: les coûts de l'énergie grimant et le goût du profit persistant, employeurs et administrateurs d'édifices hermétiques ont, subrepticement, bouché petit à petit les rares orifices par où l'air extérieur pouvait encore s'infiltrer...

« Depuis trois ans, raconte Claude Mainville, ingénieur au Service du génie industriel de la CSN, le nombre de plaintes que nous recevons de la part de syndiqué-e-s travaillant dans des édifices hermétiques est faramineux: il dépasse de loin l'ensemble de toutes les plaintes en santé au travail.

« Ça nous vient de partout: CÉ-GEPS, hôpitaux, caisses populaires, tours à bureaux, hôtels... Dans les hôpitaux, par exemple, les administrateurs ont effectué tellement de coupures dans les coûts d'entretien qu'aujourd'hui, on est aux prises avec des problèmes de salubrité et d'hygiène aigus. On a découvert des cas de contaminations biologiques nouvelles, inconnues jusqu'ici. »

## Champignons, mouches et coléoptères...

C'est ainsi, par exemple, que l'hôpital St-Joseph de Trois-Rivières décidait, en novembre 1986, de fermer son département de pédiatrie, après y avoir découvert une épidémie de présumés cas de tuberculose. Les tests s'étaient révélés positifs chez une quinzaine d'employé-e-s et une quarantaine d'enfants; cependant, chez aucun d'entre eux, le bacille de Koch, responsable de la tuberculose, n'avait été identifié. L'administration soumit quand même toutes ces personnes à une médica-

tion anti-tuberculeuse, et rouvrit la pédiatrie au bout de quatre mois, sans avoir découvert la source de contagion, et en opposant un refus catégorique à la demande du syndicat de faire examiner le système de ventilation.

Toutefois, à force d'insistance, le syndicat devait parvenir à ses fins peu après. Voici quelques-unes des découvertes qui attendaient le Service du génie industriel de la CSN: « Dans l'unité de ventilation, après les filtres mais avant le ventilateur, rapporte Claude Mainville, nous avons trouvé les restes de milliers d'insectes (des larves de coléoptères et des mouches domestiques, celles-ci servant de nourriture aux larves), et huit espèces différentes de champignons. De plus, la canalisation menant à la radiologie était située dans la soute à linge sale (rappelons que nous sommes dans un hôpital) et... elle était perforée! Sur le toit, où sont installées les bouches d'entrée du système de ventilation, nous avons découvert quatre espèces de champignons, dont une est inquiétante. »

## Personne ne veut savoir!

Le moins que l'on puisse conclure, c'est qu'à l'hôpital St-Joseph, le système de ventilation n'était pas entretenu comme il se doit. Une telle négligence favorise l'apparition et la multiplication de conta-

minants biologiques (surtout dans un milieu à haute concentration d'air pollué!), que le système de ventilation se charge ensuite de répandre dans tout l'édifice. Le cas de St-Joseph n'est sûrement pas unique.

«*Notre hypothèse, explique Claude Mainville, c'est que parmi ces champignons qui se nourrissent d'eau, de poussière et de matières organiques, il s'en trouve qui fabriquent des toxines. Quand il fait chaud, les champignons se multiplient; quand il fait froid, ils émettent des spores qui contiennent les toxines. Mais ni les gouvernements, ni les architectes, ni les médecins, ne veulent tenir compte de ce phénomène.*

«*À cela, poursuit l'ingénieur, il faut ajouter l'utilisation massive de nouveaux matériaux de construction synthétiques, qui contiennent le plus souvent de la formaldéhyde et différents solvants. Il n'y a aucune norme sur ces nouveaux produits, qui sont mis sur le marché sans étude préalable de leurs effets sur la santé. Ces produits sont souvent favorables au développement de microorganismes. En combinant les deux, l'air vicié et les produits chimiques, on multiplie l'effet. Ajoutons aussi que les inévitables néons, que l'on retrouve toujours avec les matériaux de construction synthétiques, entraînent la décomposition de ces matériaux!*»

### **L'oxygène, un privilège...**

Tout cela est pure question économique. La décision, d'abord, de construire des édifices hermétiques, n'a jamais eu d'autre objectif que celui de réduire les dépenses de chauffage et de climatisation, en contrôlant la quantité d'air extérieur qui entre. «*Le résultat, s'indigne Claude Mainville, c'est que les gens n'ont plus aucun contrôle sur leur environnement, et qu'ils sont réduits à respirer l'air qu'on veut bien leur donner!*

«*Lors de la crise du pétrole en 1973, poursuit-il, les Américains ont changé les normes de chauffage et de climatisation pour diminuer la consommation; dans les faits, ils ont coupé de moitié l'air alloué à chaque personne. Les autres pays ont suivi. Chez nous, le gouvernement a encouragé ces mesures en faisant adopter un règlement qui stipule que dans les édifices publics, le système de ventilation doit fonctionner seulement lorsque l'édifice est occupé.*»



«*les restes de milliers d'insectes...*» au C.H. St-Joseph de Trois-Rivières.

C'est ainsi que, forts de cet encouragement, plusieurs employeurs et administrateurs d'édifices hermétiques n'ont eu aucun scrupule à réduire à 10% l'apport d'air frais, ou à remettre totalement en circulation le même air vicié, voire même à couper complètement toute ventilation. «*Quand il en va ainsi dans le secteur public, commente Claude Mainville, on peut imaginer ce qui se passe dans le secteur privé!*»

### **C'est dans la tête!**

Les personnes qui travaillent dans un environnement mal ventilé souffrent couramment de maux de tête, de somnolence, de fatigue excessive et d'irritation de la peau; mais des complications peuvent survenir: étourdissement, rhinite, sinusite chronique, grippe à répétition, saignement de nez, bronchite, fièvre de Pontiac, maladie du légionnaire, ou encore syndrome de St-François d'Assise ou mini-tuberculose comme à l'hôpital St-Joseph de Trois-Rivières.

Aux prises avec une augmentation importante du nombre de plaintes reliées à la qualité de l'air en milieu de travail, les Américains ont révisé leur norme en 1986, la faisant passer de 2.5 li. d'air frais par seconde par personne à 10 li./sec./pers. Notre gouvernement, cette fois, n'a pas suivi, et la CSST continue d'appliquer, avec plus ou moins de vigueur, la norme de 2.4 li./sec./pers. «*Nous, à la CSN, déclare Claude Mainville, on estime que la norme devrait être de 20 li./sec./pers. dans un milieu sans contaminant, et qu'elle devrait être doublée en présence de contaminant, surtout dans un hôpital!*»

En l'absence d'une préoccupation gouvernementale pour l'environnement de travail, les patrons ne se font pas faute de tourner en ridicule les employé-e-s qui

se plaignent de la mauvaise qualité de l'air. Ces derniers ont droit aux répliques les plus méprisantes: ils mangent mal, ils fument trop, ils sortent trop, c'est le retour d'âge, ou encore, c'est dans la tête!

### **Que faire?**

Les moyens de se défendre sont essentiellement syndicaux: «*La première chose à faire, conseille Claude Mainville, c'est tracer un portrait global de la situation à partir des symptômes que les gens ressentent, que le syndicat doit recenser et compiler. Les gens ne se plaignent pas pour rien généralement; au contraire, ils attendent que la situation soit devenue intenable. Lorsqu'il y a un problème d'environnement, 70 à 80% des personnes ressentent les symptômes.*

«*Il faut surtout éviter de se lancer immédiatement dans des expertises compliquées car le plus souvent, c'est le fonctionnement général du système de ventilation qui est en cause, et non un contaminant spécifique. Une fois en possession d'un dossier étoffé, on est en mesure de faire des réclamations à l'employeur, et on peut exercer son droit de refus au besoin. Si l'employeur conteste, on peut alors faire appel au Service du génie industriel de la CSN, qui mettra son appareillage à disposition.*

«*Ce n'est pas une question légale, c'est plutôt une question politique. Nous avons gagné quand nous avons pu exercer un rapport de force important: au CHRO, à l'Hôtel-Dieu, à l'hôpital Jean-Talon, à l'hôpital St-Joseph. Ce qu'il faut, c'est une action concertée de toute la centrale, de bas en haut: on ne peut pas laisser un travailleur ou une travailleuse exercer seul-e son droit de refus...», conclut Claude Mainville.*

## D'ABORD, RESPIRER UN BON COUP...

«Quand je suis à l'intérieur, au deuxième sous-sol, souvent je me sens lourd. Lorsque je remonte, en approchant de la porte, déjà l'air est meilleur. La première chose que je fais en arrivant dehors, c'est respirer un bon coup. Je me dis souvent que ça n'a aucun sens d'être obligé de gagner sa vie dans un milieu comme ça...»

«L'endroit où je travaille était d'abord prévu pour être un garage. Mais au lieu d'autos et de camions, on y trouve des gens qui produisent, qui pensent, entassés les uns sur les autres...»

**Yvan Doucet,**  
Syndicat des journalistes de  
Radio-Canada

## LA CAUSE: L'ARÔME DU CAFÉ!

«L'employeur nous disait que c'était psychologique. Il s'est même trouvé un ingénieur pour nous dire que c'était l'arôme du café qui nous causait nos petits malaises. Nos petits malaises, c'était des saignements de nez, des étourdissements, des maux de tête, une fatigue extrême, et pour certaines, des sinusites à répétition; l'une d'entre nous éternuait à la journée longue! La cause de tout cela – nous avons fini par l'apprendre – c'est qu'en hiver, les bouches d'air étaient complètement fermées, et que nous respirions de l'air recirculé à 100%...»

«Nous avons exercé notre droit de refus à deux reprises. La première fois, la CSST nous a donné raison, mais n'a émis aucune recommandation pour changer nos conditions; la deuxième fois, elle nous a donné raison pour la période du 18 février au 11 mars, mais à compter du 12 mars, nous n'avions plus raison, même si rien n'avait changé... Finalement, nos pressions ont abouti: nous avons maintenant un nouveau système de ventilation.»

**Madeleine Clément,**  
Syndicat des travailleurs et  
travailleuses de la santé CHRO (Hull)

## GELER À 7° OU CREVER À 46°...

«Je désosse des longes de porc, à raison de 48 à l'heure, dans une salle de coupe réfrigérée. En plus de la réfrigération, il y a des courants d'air: les portes vers l'expédition s'ouvrent sans arrêt. La température tourne autour de 7 à 10°C. On a des problèmes de mains gelées, de torticolis, de froid aux pieds... Dans le département des boîtes, c'est autre chose: l'air est sec et plein de poussière de carton. Les gars ont des problèmes respiratoires, la peau qui craque, etc. Dans le département où on chauffe les porcs, la température peut monter jusqu'à 46°C (115°F) en été; les travailleurs sont amortis, fatigués...»

**André Cloutier,**  
Syndicat des travailleurs de  
Turcotte et Turmel

## DU MAL À RESPIRER...

«Je travaille sur un étage à demi-ouvert, à l'entrée du garage, où circulent beaucoup de véhicules. La ventilation n'est pas formidable. Certaines périodes de l'année sont pires que d'autres: en été, quand il fait très chaud, et durant les froids de janvier et février, quand les moteurs tournent sans arrêt et très vite. On a aussitôt le nez très sec; il se forme des croûtes dures, et on a de la difficulté à respirer. Quand je pense à ceux qui travaillent sur les étages fermés, je me demande comment ils font pour ne pas étouffer...»

**Un portier,**  
Syndicat des travailleuses et  
travailleurs de l'Hôtel Méridien de  
Montréal

## LE MÊME AIR PENDANT 9 JOURS!

«Durant 9 jours, le système de ventilation a été défectueux, ce qui veut dire que pendant tout ce temps, les gens ont respiré le même air, alors que l'air dans un édifice fermé doit être changé à toutes les heures! Les employé-e-s se plaignaient de fatigue, de mal aux yeux, de nausées... Quand l'inspecteur de la CSST est venu, le moteur défectueux est reparti. Mais alors, comme la ventilation fonctionnait à pleins pouvoirs, les filles de la ligne d'urgence, qui travaillent immobiles, se sont plaintes du froid; elles ont exercé leur droit de refus en exigeant ce qu'elles réclamaient en vain depuis un an: des chauffettes.»

«L'employeur a installé les chauffettes mais a coupé leur paie, malgré l'avis contraire de l'inspecteur de la CSST. Elles ont gagné devant le Tribunal du travail. Alors, l'employeur a coupé leur paie parce qu'elles étaient allées assister aux plaidoiries devant le Tribunal du travail; c'est assez normal, elles étaient les plaignantes! Là aussi, elles ont gagné. En tout, l'affaire a duré deux ans...»

**Lisane Montpellier,**  
Syndicat des travailleuses et  
travailleurs de Loto-Québec

## «TU TE SENS DESCENDRE ET TU NE SAIS PAS POURQUOI...»

«Je me sentais extrêmement fatiguée. Tout me demandait un effort considérable; j'étais incapable de lire un journal en entier. Même m'habiller, il fallait que je fasse ça par étapes, c'était trop fatigant! En plus, je pleurais pour rien. Ça a duré deux mois. Mais depuis ce temps, à chaque printemps, ça revient.»

**Lise Forget,**  
Syndicat des employé-e-s de  
l'hôpital Saint-François d'Assise

«Plusieurs souffrent d'insomnie; ils se réveillent en nage, quelquefois à un point tel qu'ils doivent changer les draps! D'autres, c'est le contraire: ils n'arrêtent pas de dormir. Ils tombent endormis n'importe où. Les effets sont différents d'une personne à l'autre. Chez une employée, le médecin a diagnostiqué sclérose en plaques, chez une autre, cancer des ganglions! Ce sont les personnes de plus de 50 ans qui ont le plus souffert; certaines ne sont jamais revenues travailler...»

**Étiennette Bérubé,**  
Syndicat des employé-e-s de  
l'hôpital Saint-François d'Assise  
(Québec)

## NI VENTILATION, NI CLIMATISATION!

«À l'école William Hings-ton, la ventilation est coupée à tous les jours à 16 heures, lorsque les étudiant-e-s et le personnel quittent les lieux, pour être rétablie à 7 heures le lendemain. Le soir, les 8 préposés à l'entretien y entrent et doivent respirer le gaz carbonique et les odeurs laissées par les 1,300 personnes qui étaient là durant la journée.»

«Durant l'été, l'air climatisé est fermé complètement à la mi-juillet, quand la direction part en vacances. Mais c'est à ce moment que les préposés à l'entretien commencent le grand ménage. Il fait souvent plus de 30°C pendant le grand ménage d'été; j'ai même déjà enregistré 33°C! Et comme les fenêtres ne s'ouvrent pas, il n'y a pas moyen de faire de courants d'air!»

**Roland Favreau,**  
Syndicat des employé-e-s de la CECM

## «LA SEULE VENTILATION, C'EST LA PORTE QUI S'OUVRE...»

«Dans l'usine, il y a un département où se fabrique le beurre et un autre où la poudre de lait est mise en sachets. Ces départements n'ont ni fenêtre, ni système de ventilation; la seule ventilation, c'est la porte qui s'ouvre... En été, le taux d'humidité et la température sont très élevés. En plus, il y a la poudre de lait dans l'air: les gens respirent ça...»

«Un autre département malsain, c'est le frigidaire; les employés

## DE L'AIR!

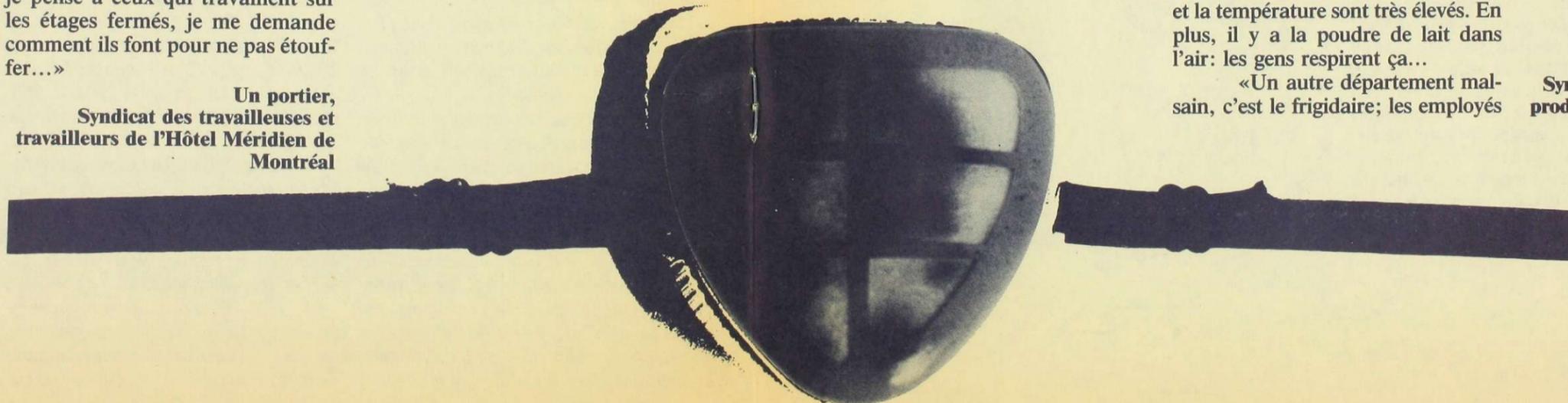
«C'est en 1982 que le syndicat a commencé à s'intéresser à la question. L'enquête que nous avons menée a révélé que beaucoup de gens souffraient de maux de tête, larmoiement, échauffement des yeux, problèmes de peau, incapacité de porter des verres de contact; de plus, il y a eu quelques évanouissements pendant les cours d'éducation physique.»

«En étudiant le système de ventilation (conçu par le même architecte que celui du CHRO!), nous avons appris que durant l'hiver, nous respirions de l'air recirculé à 100%; l'étude nous a aussi permis de découvrir un vice de fabrication qui faisait en sorte que dans certains locaux, l'air vicié n'était à peu près pas aspiré. L'administration du collège a accepté de faire quelques améliorations (les moins coûteuses); mais une deuxième enquête syndicale a révélé que le taux d'insatisfaction était resté le même après les changements...»

**Jean Lamarche,**  
Syndicat des professeurs du CÉGEP  
de l'Outaouais

respirent le monoxyde de carbone qui s'échappe du chariot élévateur. Il y a eu des évanouissements. Nous avons réussi à obtenir de l'employeur qu'au moment où il devra remplacer le chariot, il en achètera un plus sécuritaire.»

**Jean-Yves Beaulieu,**  
Syndicat national des employés des  
produits laitiers du Bas Saint-Laurent



## À Saint-François d'Assise: UNE ÉPIDÉMIE SANS NOM

En 1981, à l'hôpital St-François d'Assise de Québec, une maladie mystérieuse fait son apparition chez les employé-e-s. Caractérisée par une fatigue extrême accompagnée de dépression, elle frappe sans distinction hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, quelque soit le métier ou le département.

En 1982, l'administration recense 53 de ces cas, qu'elle qualifie de psychose de masse; néanmoins, les employé-e-s atteints ont droit à des congés de maladie allant de 1 à 3 mois. Mais les cas se multiplient: en 1982-83, le syndicat en recense environ 150. L'employeur resserre alors ses exigences; des réclamations sont contestées, des paies coupées. Des employé-e-s à bout de force doivent rentrer au travail.

### Un syndrome nouveau

En 1985, le docteur Pierre Auger du Département de Santé communautaire du CHUL, étudie le phénomène et fait rapport: il s'agit, dit-il, d'un syndrome nouveau, qu'il nomme «syndrome de St-François d'Assise». Il soupçonne le système de ventilation et en recommande l'évaluation.

En janvier 1986, le Service du génie industriel de la CSN examine le système de ventilation, et émet la possibilité d'une contamination dudit système par des microorganismes. Le mois suivant, un inspecteur de la CSST formule une série de recommandations relatives au système de ventilation. Ces recommandations sont ignorées par l'employeur, qui continue de soutenir que les cas ne sont pas plus nombreux à l'intérieur de l'hôpital qu'à l'extérieur, et que tout se passe dans la tête des employé-e-s; d'ailleurs, il envoie plusieurs de ces derniers, qui souffrent de dépression, chez...le psychiatre!

### De simples fatiguettes!

En août 1986, l'inspecteur de la CSST émet un avis de dérogation, que l'administration de l'hôpital conteste devant le Bureau de Révision de la CSST. Lors des audiences du Bureau de Révision, le docteur Claude-Anne Picard, microbiologiste témoignant comme expert pour l'employeur, déclare d'un ton méprisant que les employé-e-s sont simplement atteints de «fatiguettes de discothèque». Notons que certains de ces employé-e-s ont plus de cinquante ans, et que ladite fatiguettes s'accompagne parfois d'effets sur le système immunitaire qui ressemblent à ceux du SIDA...

Pendant ce temps, l'hôpital retient les services de la firme d'ingénieurs-conseils ADS, associée à la Société Econoler, spécialisée dans les économies d'énergie, pour modifier le système de ventilation, sans effectuer auparavant d'étude d'impact sur la santé des occupant-e-s. Malgré les pressions de la CSN, la CSST refuse d'empêcher les travaux.

### Un environnement malade

Le 21 septembre dernier enfin, lors d'une conférence de presse, la CSN déclare que le taux d'incidence de cette maladie est 10 à 50 fois plus élevé dans l'hôpital que dans la population en général (à 3 fois, on parle d'épidémie). Répétant que la maladie n'a rien à voir avec les caractéristiques personnelles des employé-e-s, mais tout à voir avec l'environnement de travail, la CSN réclame que la CSST reconnaisse le syndrome de St-François d'Assise comme maladie reliée au travail.

### Côté gouvernemental:

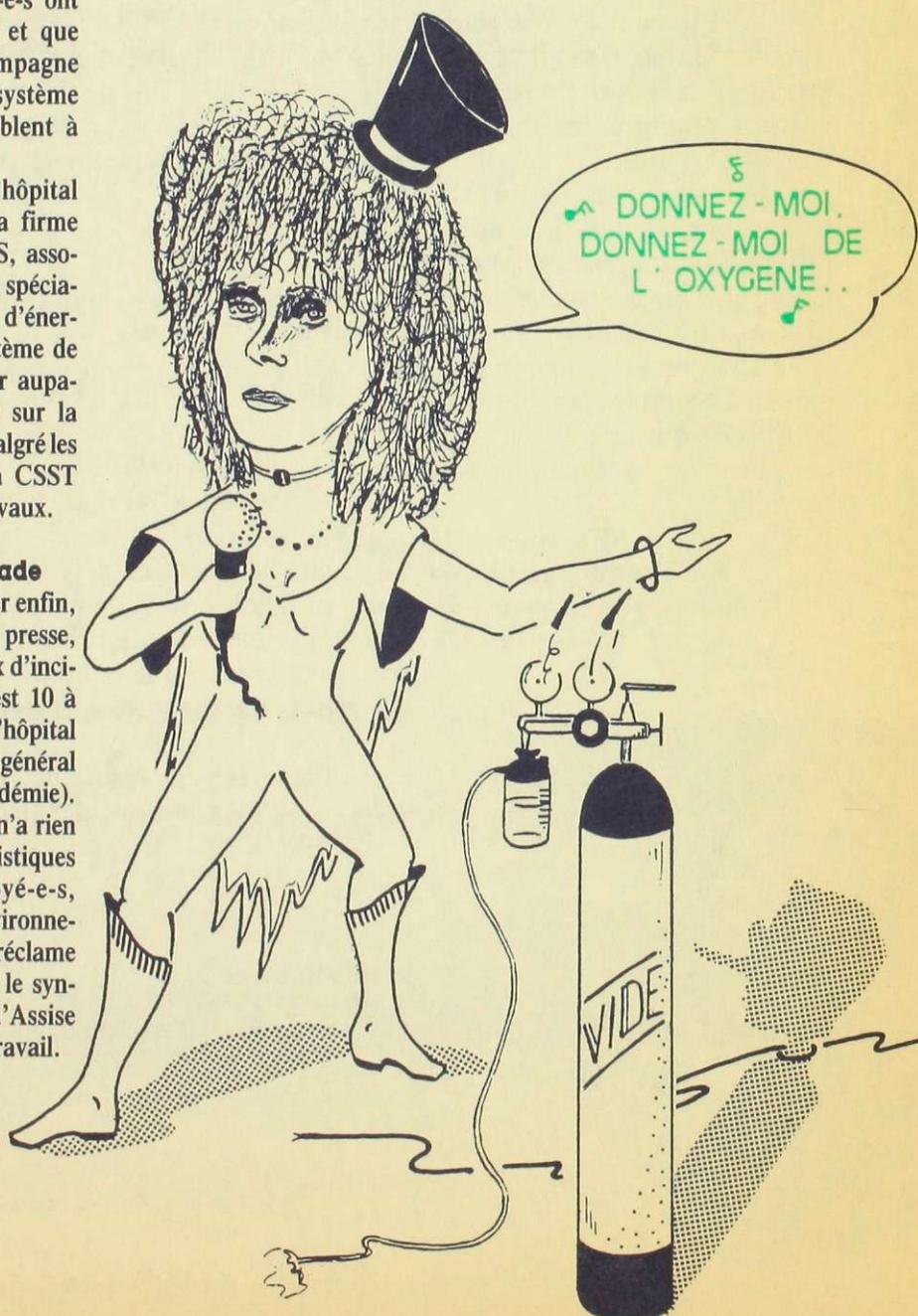
## ÇA Y EST, ON A BOUGÉ!

Enfin! Les pressions exercées par différents groupes (dont la CSN n'est pas le moindre), et les scandales dans les hôpitaux St-Joseph et St-François d'Assise, ont fini par porter fruit. Lors de la dernière assemblée du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), en septembre dernier, il a été révélé qu'un projet de recherche conjoint avec l'Institut de recherche en santé et en

sécurité du travail (IRSST) avait été mis sur pied dans le but d'étudier le problème du «syndrome des tours à bureaux». À cette fin, le vice-président par intérim à la prévention-inspection de la CSST, Jean-Claude Dionne, a été «prêté» à plein temps à l'IRSST.

### Les autres aussi...

Entré en fonction le 8 septembre, M. Dionne a d'abord entre-



## À St-Joseph de Trois-Rivières: DE L'AIR ET DES POUSSIÈRES...

## DES DOLLARS VENTILÉS!

pris de consulter la documentation existante sur le sujet et de contacter les groupes qui, ailleurs, ont déjà étudié le phénomène. Aux États-Unis, par exemple, on se préoccupe de la question depuis quelques années déjà; ici et là, divers comités ont été créés pour mener des enquêtes et proposer des recommandations. «Ce que révèlent ces enquêtes, déclare Jean-Claude Dionne, c'est que les symptômes liés aux milieux hermétiques sont dus pour la moitié à des problèmes de ventilation: ou bien le système est inadéquat, ou bien il a été installé dans un édifice préalablement ouvert et non conçu à cette fin, ou bien l'entretien préventif est déficient.

«C'est un problème infiniment complexe, poursuit M. Dionne. Il existe aujourd'hui une multitude de nouveaux agents agresseurs; les matériaux synthétiques utilisés dans la confection des meubles et des édifices contiennent souvent des produits chimiques volatils. Mais aucune norme n'en contrôle l'utilisation. Quant aux normes actuelles sur la qualité de l'air, elles ne concernent qu'un contaminant à la fois, alors que les occupant-e-s des édifices hermétiques sont maintenant soumis à des mélanges de contaminants, qui peuvent occasionner des malaises, même à basse concentration...»

### Des pressions multiples

Au début des années 1980, l'IRSST avait mené une enquête

pour connaître la perception, par les employeurs et les employé-e-s, des principaux problèmes en milieu de travail: la qualité de l'air avait alors été identifiée comme étant l'une des principales préoccupations des personnes interrogées. Par ailleurs, côté CSST, les inspecteurs sont démunis, aux dires de M. Dionne, parce que contraints d'appliquer une norme de qualité de l'air nettement insuffisante. Or, les plaintes se multiplient, depuis que les employé-e-s du secteur tertiaire se sont sensibilisés à l'importance de la qualité de l'air, et ont développé la capacité de détecter les malaises qui y sont reliés.

«Ce sont ces différents facteurs, reprend M. Dionne, qui ont mené à la décision de créer un projet de recherche sur le syndrome des tours à bureaux.» Au mois d'octobre, un groupe de coordination du projet sera proposé, auquel syndicats et patronat, entre autres, seront invités à participer. Un document contenant l'hypothèse de travail devrait être préparé en novembre, de telle sorte que les travaux puissent commencer en décembre.

### On y sera!

Selon M. Dionne, il faudra certainement attendre au moins deux ans pour connaître les résultats de ces travaux; c'est un délai que Charles Prévost, délégué de la CSN au conseil scientifique de l'IRSST, estime exagérément long, étant donné l'urgence de la situation. Néanmoins, l'initiative de la CSST et de l'IRSST le réjouit: «Politiquement, ce groupe de travail peut jouer un rôle important, dit-il, en faisant des recommandations susceptibles d'influencer la réglementation sur l'économie d'énergie dans les édifices. Voilà pourquoi il est essentiel que la CSN y soit!», conclut-il.

L'administration du Centre hospitalier St-Joseph a fait effectuer des modifications au système de ventilation dans un département; l'air qu'on y respire maintenant est nettement meilleur qu'ailleurs, aux dires de Jean-Claude Prince, du syndicat. Il est vrai qu'un des patrons y travaille...

Toutefois, les employé-e-s sont inquiets, particulièrement ceux qui doivent suivre le traitement anti-tuberculeux pendant 8 à 9 mois, sans savoir encore de quelle maladie ils sont atteints. On se demande ce que l'administration veut cacher: des meubles et des jouets de la pédiatrie ont été jetés après désinfection, sans qu'on puisse savoir pourquoi. De même, l'employeur prétend avoir corrigé le système de ventilation, mais il refuse farouchement que le syndicat fasse des vérifications!

Il n'y a pas que les employé-e-s qui soient inquiets. Les parents aussi. À preuve: le nombre d'enfants hospitalisés à St-Joseph a baissé!

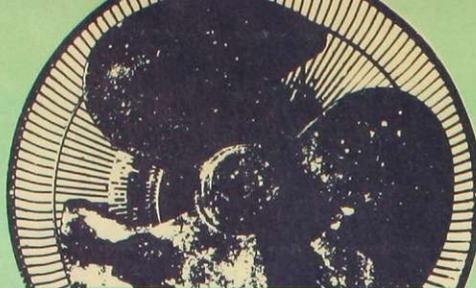
En dernière heure, on apprend que le ministère québécois de l'Environnement a sommé le Centre hospitalier St-Joseph de Trois-Rivières de corriger le système de ventilation de la buanderie, après avoir découvert sur le toit une épaisse poussière de coton...



Serge Bouchard

Le camarade Serge Bouchard de la FNC-CSN nous racontait l'autre jour une anecdote qui en dit long sur la logique de certains patrons, toujours prompts à soutenir que la santé-sécurité, ça coûte cher: «Télé-Métropole (mon employeur), dit-il, possède huit studios de production. Au cours du printemps dernier, la direction a décidé d'installer, dans ses huit studios, des commutateurs qui avaient pour fonction d'arrêter la ventilation à l'intérieur des studios. La raison: économiser en conservant la fumée utilisée pour produire des effets visuels. Le comité de santé-sécurité est intervenu et les commutateurs ont été enlevés. Le cadre qui avait oublié de consulter la loi avait fait s'envoler en fumée la modique somme de \$15,000 beaux dollars...»

Au programme



de l'année 1988:

## COLLOQUE SYNDICAL SUR LA

# VENTILATION

## DANS LES ÉDIFICES HERMÉTIQUES

Sous l'égide de la CSN, les personnes et les organismes qui, à l'heure actuelle, luttent séparément pour améliorer la qualité de l'air dans les milieux de travail, seront réunis pour la première fois dans le but de faire le point sur la question, par-

tager leurs connaissances, élaborer une stratégie commune. Des représentants de la CSST, de l'IRSST, des ministères de la Santé et de l'Éducation, seront invités à venir expliquer leurs politiques et priorités.

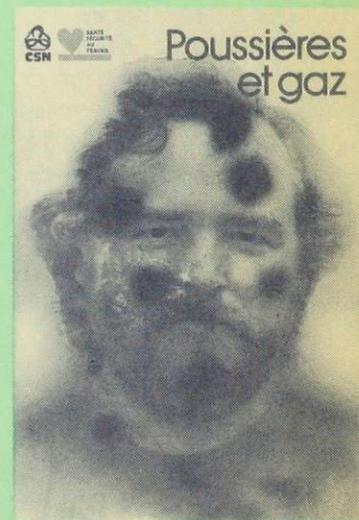
**SOYEZ  
DU NOMBRE!**

**PLUS NOMBREUX  
NOUS SERONS À  
RÉCLAMER DES  
CHANGEMENTS,  
PLUS VITE NOUS  
LES GAGNERONS!**

Surveillez les prochains numéros de Nouvelles CSN pour connaître la date et l'endroit.

### Documents et publications de la CSN touchant la ventilation\*:

- Outils de dépistage à l'intention des syndicats:
  - Guide d'évaluation de la qualité de l'air dans les locaux d'édifices ventilés mécaniquement, 1987
  - Fiche d'évaluation de la qualité de l'air dans les édifices ventilés mécaniquement, 1987
  - Questionnaire sur les symptômes en fonction de la qualité de l'air, 1987
- Dossier de presse sur les présumés cas de tuberculose à la pédiatrie du C.H. St-Joseph de Trois-Rivières, nov. 1986 à avril 1987
- Dossier sur le syndrome de l'hôpital St-François d'Assise de Québec, mai 1968 à septembre 1987 (4 vol.)
- Infections et allergies reliées aux systèmes de ventilation mécaniques, 1984



- L'aspiration à la source, Comité conjoint UQAM-CSN-FTQ, 1984

- Poussières et gaz, CSN, 1985
- Rapport d'enquête sur les présumés cas de tuberculose à la pédiatrie du C.H. St-Joseph à Trois-Rivières
- Syndrome de l'hôpital St-François d'Assise de Québec, 1986

\* Disponibles au  
Service du génie industriel  
(514-598-2161)